

ENSEMBLE POUR

RÉUSSIR
THONON



Christophe ARMINJON
et son équipe

  [REUSSIR-THONON-2026.FR](https://www.reussir-thonon-2026.fr)

contact@reussir-thonon-2026.fr

Interpellation d'Internaute



Charlely Aubert

[Christophe Arminjon - Réussir Thonon 2026](#) Donc si je comprend bien. L'îlot Jules Mercier sera "uniquement" pour l'école des arts, lui offrir un parvis et un square???

3 h J'aime Répondre Contacter 1 
Masquer

Réponse :

Cher Monsieur,

Cette opération de remembrement foncier a été complexe à mener, mais nous y sommes parvenus en quelques mois, alors que beaucoup se résignaient à l'idée que seul un promoteur s'en saisisrait. Toutefois, le bilan financier (7M€ à ce stade) n'est pas neutre pour la collectivité, même si l'État nous a accompagné au titre du volet « friche » du Fonds Vert (1M€ de subvention).

Notre stratégie étant de réaliser un aménagement global du secteur (pôle d'échange multimodal, place des Arts, groupe scolaire des Arts et îlot Jules-Mercier), l'architecte des bâtiments de France a levé toutes les réserves émises à l'occasion des projets précédents et nous sommes en phase sur les orientations d'aménagement. Celles-ci sont désormais inscrites au Plan local d'urbanisme intercommunal adopté le 16 décembre 2025 à l'unanimité des votants (MM Jean-Baptiste Baud et Richard Baud compris).

Il a effectivement été envisagé de reconstruire un immeuble de faible emprise sur le ténement libéré par les démolitions récentes, mais aux conditions cumulatives suivantes :

1- permettre la restructuration de l'école en réaménageant son entrée, côté Jules-Mercier, avec un square végétalisé au sud de l'îlot.

NB: Cette nouvelle entrée conditionne l'achèvement de la piétonisation de la place des Arts ;

2- préserver les perspectives ainsi dégagées : axe 1 : Av Gnl de Gaulle / place des Arts - axe 2 : rue Hôtel-Dieu / place des Arts - axe 3 : Bld Carnot / Bld du Canal - axe 4 : Av des Allinges / Basilique ;

3- recomposer l'entrée de ville face à la pénétrante Av Gnl de Gaulle en saisissant cette opportunité pour implanter une ou deux enseignes commerciales à forte notoriété, dont le modèle économique nécessite du parking et des superficies actuellement non disponibles en coeur de ville ;

Nous avons compris que cette dernière orientation posait question et nécessitait un débat public. C'est pourquoi nous organiserons, si nous sommes élus, un référendum local (le premier à Thonon) sur cette question importante pour les Thononais.